



ATPL

Cycle Préparatoire

2026



UNE PRÉPA INTÉGRÉE : pour devenir pilote de ligne

Dans le cadre de sa politique d'ouverture sociale, l'ENAC a créé en 2011 un cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilote Licence).

Cette voie vise à permettre à quelques élèves, d'origine sociale modeste, ayant déjà fait preuve d'un intérêt avéré pour les activités aéronautiques et possédant un potentiel scolaire, de préparer l'ATPL.

L'ATPL est la licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL

Faire ses études à l'ENAC

La formation

Le cycle préparatoire ATPL/ENAC, d'une durée de 10 mois, est consacré à une mise à niveau des étudiants, notamment en mathématiques, physique, anglais et en français.

A l'issue de ce cycle de 10 mois, les étudiants qui satisfont aux notes minimales exigées, obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels semestriels bénéficient de 60 crédits ECTS sont retenus pour suivre gratuitement une formation ATPL à l'ENAC.

Cette formation ATPL consistera en :

- la préparation et l'obtention des quatorze certificats qui constituent l'ATPL théorique,
- à la formation pratique au pilotage en vue d'obtenir la licence européenne de pilote de ligne.

Conditions de scolarité

Une formation gratuite

Toutes les dépenses de formation sont prises en charge par l'ENAC.

Cependant, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

Bourses

Tous les élèves du cycle préparatoire ATPL/ ENAC pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL

■ S'inscrire à la sélection

Dates d'inscription 2026 :

Inscription par internet uniquement :
à l'adresse **www.enac.fr**
entre le **1^{er} décembre 2025** et le **19 janvier 2026**.

Dates d'inscription 2026 :

Les autres pièces de votre dossier de candidature devront être déposées impérativement au plus tard le **26 janvier à 11h59, délai de rigueur**. Tout dossier incomplet sera rejeté.

■ Conditions d'admission

Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidats doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- 1** - Être, l'année de la sélection : **en classe de terminale**,
- 2** - être âgé de **plus de 16 ans et de moins de 20 ans** au 1^{er} janvier de l'année de la sélection,
- 3** - satisfaire à la date de clôture des inscriptions, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur,
- 4** - être titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) ou d'un autre titre aéronautique (Liste en annexe A), au 1^{er} janvier de l'année de la sélection ou bien, être recommandé par un club affilié à une Fédération aéronautique ou directement par une fédération aéronautique (liste en annexe B), auxquels le candidat est adhérent depuis au moins 9 mois au 1^{er} janvier de l'année du concours,
- 5** - être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

**Les 9 fédérations aéronautiques reconnues au titre de l'article 2 sont celles qui composent le CNFAS "Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives" à savoir :*

- Fédération Française d'AéroModélisme (F.F.A.M)
- Fédération Française Aéronautique (F.F.A.)
- Fédération Française d'Aérostation (F.F.A)
- Fédération Française d'Hélicoptère (F.F.H)
- Fédération Française de Parachutisme (F.F.P)
- Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (F.F.P.L.U.M)
- Fédération Française de Vol Libre (F.F.V.L)
- Fédération Française de Vol en Planeur (F.F.V.P)
- Fédération Française des Constructeurs et Collectionneurs d'Aéronef (RSA).

ATTENTION

Les candidats ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection.



Baccalauréat : seuls pourront être admis dans le cycle préparatoire les candidats titulaires du baccalauréat à la date de début de la formation

Langue d'enseignement : tous les enseignements du cycle préparatoire ATPL/ENAC sont dispensés en français, exceptés les cours de langue Anglaise

■ Déroulement de la sélection

Une sélection en 5 étapes

Cette sélection a un caractère original en particulier en raison de son déroulement composé de 5 étapes successives (qui ont chacune un caractère éliminatoire) et qui exigent des candidats une solide motivation et des aptitudes réelles pour aller vers le métier de pilote de ligne. Elle est totalement indépendante de la plateforme Parcoursup.

Étape 1 : le dossier de candidature

La première étape de la sélection s'effectue sur dossier. Le jury examine et classe les dossiers recevables à partir de 2 critères :

- Le niveau de bourse,
- Les éléments de motivation aéronautique.

Sont autorisés à passer les épreuves de l'étape 2, les candidats dont le dossier a obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le Jury.

Étape 2 : l'écrit

Les candidats admis à la 2^{ème} étape passent une évaluation scientifique constituée par une épreuve scientifique dite de "maths-physique" et une épreuve de connaissances aéronautiques et une épreuve d'anglais. Ces épreuves sont écrites et obligatoires.

L'épreuve dite de "maths-physique" porte sur les programmes de mathématiques et de physique en vigueur de la classe de terminale STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) de l'année précédant celle de la sélection.

L'épreuve d'anglais, de niveau "terminale", consiste en une série de questions qui permettent de s'assurer que le candidat

dispose des connaissances nécessaires dans les domaines du vocabulaire et des structures de la langue.

L'épreuve de connaissances aéronautiques porte sur le programme du Brevet d'Initiation Aéronautique en vigueur l'année de la sélection.

Sont déclaré admissible et admis à l'étape 3 les candidats ayant obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le jury et qui constitue la barre d'admissibilité. Les épreuves écrites sont notées sur 20 et coefficient 1. Le dossier est noté sur 20 coefficient 2.

Étape 3 : l'évaluation psychotechnique et psychomotrice

Les candidats admis à la 3^{ème} étape passent les épreuves psychotechniques et psychomotrices : ces épreuves ont pour but d'évaluer l'aptitude et les capacités des candidats à suivre, au terme du cycle préparatoire ATPL, la formation théorique et pratique ATPL, ainsi qu'à exercer la profession de pilote de ligne au sein d'une compagnie aérienne. Elles sont constituées d'une série de tests écrits et/ou informatisés. Ces épreuves se déroulent sur une journée et sont éliminatoires. Elles ne nécessitent aucune connaissance particulière de la part des candidats. Possibilité de s'entraîner sur le site gratuit "pilotest".

Étape 4 : l'évaluation psychologique, le test d'anglais, l'entretien avec le jury

Les candidats admis à cette étape passent les épreuves suivantes :

- **Évaluation psychologique :** elle vise à apprécier chez eux la présence des qualités humaines indispensables pour suivre une formation ATPL, travailler en équipage et exercer à terme des fonctions de commandant de bord au sein d'une compagnie aérienne. Cette épreuve est éliminatoire. L'évaluation se présente sous la forme d'épreuves de groupes et d'entretiens individuels.

- **Test d'anglais** : cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien dure environ 20 minutes.

Le candidat doit obtenir une note minimale de 8 sur 20 à cette épreuve.

- **Entretien** : le candidat est reçu en entretien par trois examinateurs. Cet entretien vise à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation.

Cet entretien d'environ 15 minutes et est noté sur 20.

Étape 5 : Classement final

Les candidats qui ont satisfait à l'ensemble des tests d'admission sont classés, en fonction des notes attribuées ou obtenues, et selon la pondération suivante :

- Dossier de candidature : coefficient 2
- Entretien de motivation : coefficient 2
- Épreuve dite de "maths-physique" : coefficient 1.
- Épreuve de connaissances aéronautiques : coefficient 1
- Épreuve écrite d'anglais : coefficient 1
- Test oral d'anglais : coefficient 1

Toutes les épreuves, à l'exception des épreuves concernant la langue anglaise, se déroulent en langue française.

Examen médical

Pour être définitivement admis dans le cycle préparatoire ATPL les candidats retenus devront satisfaire aux normes d'aptitude médicale faisant référence à l'annexe FCL 3, sous partie B de l'arrêté du 27 janvier 2005 relatif aux normes médicales de classe 1.

La visite d'aptitude médicale est assurée par le Centre d'Expertise de Médecine Aéronautique de Toulouse. Elle sera prise en charge et organisée par l'ENAC.

■ Calendrier de la sélection

Étape 1 :

Études des dossiers : **mardi 17 février 2026**

Étape 2 :

Épreuves écrites : **mardi 31 mars 2026**

Étape 3 :

Psy 1 : **lundi 18 mai 2026**

Étape 4 :

Psy 2 :

2 jours situés entre les **10 et 12 juin 2026**

Étape 5 :

Résultats de la sélection : **mardi 23 juin 2026**

■ Le dossier de candidature

Ci-dessous la liste obligatoire des pièces pour le dossier :

- **Une lettre de motivation** précisant votre attrait pour le métier de pilote et relatant vos éventuelles expériences aéronautiques, (1 recto/verso, format A4 maximum), il s'agit d'une lettre personnelle. Il est fortement déconseillé d'utiliser des modèles de lettre trouvés par exemple sur internet.

- **Une photocopie de la carte d'identité,**

Pour le dossier de bourse :

- **Une copie intégrale de l'avis d'imposition** sur les revenus le plus récent, une photocopie intégrale du livret de famille, les certificats de scolarité de l'enseignement supérieur des frères et sœurs, une copie du jugement de divorce fixant la résidence de l'élève et le montant de la pension alimentaire, le cas échéant.

- Une simulation de bourse de l'enseignement supérieur via le simulateur du CROUS est possible pour connaître votre éligibilité.

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Justificatifs aéronautiques :

- **Le formulaire "Activités Aéronautiques"** disponible sur votre espace personnel après votre inscription, dûment rempli.

Pour les candidats titulaires du BIA ou d'un titre aéronautique :

- **Une copie du BIA, ou de la totalité des brevets et licences** aéronautiques ainsi que la copie des éventuels carnets de vol accompagnés si possible d'attestations des personnes ayant encadré ou organisé les activités aéronautiques du candidat.

Pour les candidats qui ne sont pas titulaires du BIA ou d'un titre aéronautique, mais sont présentés par un club ou une fédération.

- **Une lettre de recommandation** délivrée par un club affilié à une fédération aéronautique, faisant état des activités à caractère aéronautique effectuées par le candidat au sein d'un ou de plusieurs club(s) depuis au moins 9 mois,

La lettre de recommandation doit être signée selon le cas par le président du club ou un cadre fédéral. Elle doit confirmer l'intérêt du candidat pour les activités aéronautiques, sa volonté de suivre le cycle préparatoire et ses atouts pour le faire avec succès.

Justificatifs de scolarité :

Pour les candidats en classe de terminale, au moment du dépôt du dossier de candidature :

- **Une attestation de scolarité en classe de terminale** de l'année scolaire en cours,

Les documents déposés devront tous avoir le mode protégé désactivé.

ATTENTION : Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse e-mail valide pour toute la durée du cycle préparatoire.

Lieux des tests d'admission

Les épreuves d'évaluation scientifique et aéronautique se dérouleront dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Strasbourg, Toulouse, Tours, et dans les DOM-TOM.

Les autres tests d'admission se dérouleront à l'ENAC, à Toulouse.

Résultats à chaque étape de la sélection

- Par Internet : <https://concours.enac.fr/> en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

Saisie et validation des données :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la sélection.

En cas de problème, appeler le :

05 62 17 40 76

de 09 h 00 à 16 h 30

les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du cycle préparatoire ATPL/ ENAC.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ Nombre de places offertes

En 2026, l'ENAC ouvrira 5 places en vue d'accéder à son cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

■ Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le cycle préparatoire ATPL/ ENAC par :

- téléphone au **05 62 17 40 76**
auprès de **Mme Kirsty BENET-SCOTT**,
Département ADMISCO, de 09h00 à
16h30, les lundis, mardis, mercredis,
jeudis, vendredis matin.



